

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2024

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en communiquant avec nous d'une des façons indiquées à la note Autres informations ou en visitant le site Web de SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Des exemplaires des états financiers annuels ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du fonds d'investissement.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, le gestionnaire du Portefeuille fondamental IG – Croissance (le « Fonds »), nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire.

Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	30 sept. 2024	31 mars 2024 (Audité)
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	3 314 766	3 039 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	32
Sommes à recevoir pour placements vendus	31	66
Sommes à recevoir pour titres émis	–	–
Total de l'actif	3 314 816	3 039 599
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	–	–
Sommes à payer pour titres rachetés	–	18
Sommes à payer au gestionnaire	351	326
Total du passif	351	344
Actif net attribuable aux porteurs de titres	3 314 465	3 039 255

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Dividendes	3 166	7 090
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	6	4
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	9 761	4 465
Profit (perte) net(te) latent(e)	236 598	24 375
Total des revenus (pertes)	249 531	35 934
Charges (note 6)		
Frais de gestion	14 772	12 313
Rabais sur les frais de gestion	(7)	(7)
Frais de distribution	1 438	1 136
Frais de service	1 113	1 059
Rabais sur les frais de service	(152)	(156)
Frais d'administration	2 683	2 116
Honoraires du fiduciaire	633	499
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	2	3
Frais du comité d'examen indépendant	4	3
Autre	1	2
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	20 487	16 968
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	20 487	16 968
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	229 044	18 966
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	110
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	229 044	18 856

Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)

	par titre		par série	
	30 sept. 2024	31 mars 2024 (Audité)	30 sept. 2024	31 mars 2024 (Audité)
Série A	–	15,48	–	216 713
Série A-REEI	–	18,67	–	5 711
Série B	16,28	15,25	490 155	279 967
Série B-REEI	19,90	18,64	34 614	25 396
Série C	16,04	15,04	70 631	69 379
Série DB	15,03	13,89	291 752	282 188
Série F	20,35	18,92	2 284 185	2 031 356
Série FT	11,36	10,95	16 618	14 522
Série J FAR	–	18,05	–	36 474
Série J FAR-REEI	–	13,51	–	2 899
Série J SF	19,29	18,04	91 653	47 005
Série J SF-REEI	14,43	13,50	18 601	12 296
Série S	18,99	17,74	14 843	13 993
Série T FAR	–	10,30	–	207
Série T SF	10,69	10,39	294	93
Série Tc	10,65	10,34	2	2
Série T JFAR	–	10,42	–	31
Série T JSF	10,80	10,48	1 117	1 023
			3 314 465	3 039 255

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation (note 3)

	par titre		par série	
	2024	2023	2024	2023
Série A	0,16	0,08	2 055	1 263
Série A-REEI	0,18	0,08	54	27
Série B	1,06	0,07	29 819	1 414
Série B-REEI	1,28	0,07	2 092	80
Série C	1,03	0,10	4 622	501
Série DB	1,13	0,21	22 564	–
Série F	1,44	0,16	158 441	15 119
Série FT	0,83	(0,02)	1 167	(22)
Série J FAR	0,18	0,08	370	172
Série J FAR-REEI	0,14	0,07	31	12
Série J SF	1,31	0,07	5 617	185
Série J SF-REEI	0,98	–	1 139	(2)
Série S	1,24	0,14	980	111
Série T FAR	0,10	(0,05)	2	–
Série T SF	0,73	(0,14)	18	–
Série Tc	0,72	0,07	–	–
Série T JFAR	0,10	0,05	–	–
Série T JSF	0,72	(0,08)	73	(4)
			229 044	18 856

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Pour les périodes closes les 30 septembre
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	Série J FAR-REEI		Série J SF		Série J SF-REEI		Série S		Série T FAR	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	2 899	1 892	47 005	35 453	12 296	5 014	13 993	12 168	207	81
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	31	12	5 617	185	1 139	(2)	980	111	2	–
Distributions versées aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(7)
Rabais sur les frais de gestion	–	–	(6)	(4)	–	–	–	–	–	–
Rabais sur les frais de service	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	–	–	(6)	(4)	–	–	–	–	(1)	(7)
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	33	486	48 691	8 845	5 470	3 708	325	291	–	–
Titres émis à la fusion (note 10)	–	–	–	4 538	–	–	–	–	–	116
Réinvestissement des distributions	–	–	6	4	–	–	–	–	–	–
Paiements au rachat de titres	(2 963)	(84)	(9 660)	(9 097)	(304)	(217)	(455)	(1 148)	(208)	(8)
Total des opérations sur les titres	(2 930)	402	39 037	4 290	5 166	3 491	(130)	(857)	(208)	108
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	(2 899)	414	44 648	4 471	6 305	3 489	850	(746)	(207)	101
À la clôture	–	2 306	91 653	39 924	18 601	8 503	14 843	11 422	–	182
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :	Titres		Titres		Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	215	162	2 605	2 272	911	429	789	793	20	8
Émis	2	41	2 666	560	400	313	18	18	–	–
Émis à la fusion (note 10)	–	–	–	286	–	–	–	–	–	12
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachetés	(217)	(7)	(520)	(575)	(22)	(18)	(25)	(72)	(20)	–
Titres en circulation, à la clôture	–	196	4 751	2 543	1 289	724	782	739	–	20

	Série T SF		Série Tc		Série T JFAR		Série T JSF	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES								
À l'ouverture	93	1	2	1	31	28	1 023	105
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	18	–	–	–	–	–	73	(4)
Distributions versées aux porteurs de titres :								
Revenu de placement	–	–	–	–	–	–	–	–
Gains en capital	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de capital	(9)	(3)	–	–	–	(1)	(40)	(23)
Rabais sur les frais de gestion	–	–	–	–	–	–	–	–
Rabais sur les frais de service	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(9)	(3)	–	–	–	(1)	(40)	(23)
Opérations sur les titres :								
Produit de l'émission de titres	209	1	–	–	–	1	59	3
Titres émis à la fusion (note 10)	–	86	–	–	–	2	–	615
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	5	4
Paiements au rachat de titres	(17)	(3)	–	–	(31)	(3)	(3)	(68)
Total des opérations sur les titres	192	84	–	–	(31)	–	61	554
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	201	81	–	–	(31)	(1)	94	527
À la clôture	294	82	2	1	–	27	1 117	632
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :	Titres		Titres		Titres		Titres	
Titres en circulation, à l'ouverture	9	–	–	–	3	3	98	11
Émis	20	–	–	–	–	–	5	–
Émis à la fusion (note 10)	–	9	–	–	–	–	–	63
Réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
Rachetés	(2)	–	–	–	(3)	–	–	(7)
Titres en circulation, à la clôture	27	9	–	–	–	3	103	67

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 30 septembre (en milliers de \$)

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	229 044	18 856
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(9 761)	(4 465)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(236 598)	(24 375)
Distributions en nature reçues de fonds sous-jacents	(3 165)	(7 090)
Achat de placements	(66 751)	(73 621)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	41 045	125 415
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	25	16
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(46 161)	34 736

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de titres	295 049	162 315
Paiements au rachat de titres	(248 332)	(196 623)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(569)	(432)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	46 148	(34 740)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(13)	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	32	23
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	19	19

Trésorerie	19	19
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	19	19

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

Dividendes reçus	3 166	7 090
Impôts étrangers payés	–	100
Intérêts reçus	6	4
Intérêts versés	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 30 septembre 2024

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS					
Highland Therapeutics Inc.	Canada	Soins de santé	2 012	46	–
Total des actions				46	–
¹ FONDS COMMUNS DE PLACEMENT					
Fonds en gestion commune d'actions américaines petite capitalisation					
Aristotle – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	2 530 392	27 866	33 153
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV, série P	Canada	Fonds communs de placement	26 303 841	274 895	332 575
Fonds en gestion commune d'actions internationales Blackrock – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	7 601 558	77 275	97 466
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	12 662 712	138 778	173 822
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	10 853 857	207 168	277 852
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	6 900 923	118 770	131 399
Fonds mondial IG Mackenzie, série P	Canada	Fonds communs de placement	3 980 086	67 199	99 471
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	3 840 923	44 036	49 404
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie, série R	Canada	Fonds communs de placement	7 008 013	135 941	155 870
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II, série P	Canada	Fonds communs de placement	6 786 724	68 634	82 290
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	16 860 168	180 744	222 338
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	45 250 432	539 681	764 236
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie, série IG	Canada	Fonds communs de placement	7 076 900	88 549	108 705
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG, série P	Canada	Fonds communs de placement	45 193 325	534 110	760 997
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé, série P	Canada	Fonds communs de placement	1 988 273	21 189	25 188
Total des fonds communs de placement				2 524 835	3 314 766
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				2 524 881	3 314 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie					19
Autres éléments d'actif moins le passif					(320)
Actif net attribuable aux porteurs de titres					3 314 465

¹ Tous les fonds communs de placement sont gérés par le gestionnaire ou des sociétés affiliées au gestionnaire du Fonds.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2024

RÉPARTITION EFFECTIVE DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	98,5
<i>Actions</i>	98,5
<i>Contrats à terme standardisés sur actions (vendeur)</i>	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION RÉGIONALE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	54,6
Canada	13,0
Autre	5,5
Royaume-Uni	4,8
Japon	4,1
France	3,1
Suisse	2,3
Irlande	2,0
Allemagne	1,9
Pays-Bas	1,6
Chine	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4
Taiwan	1,1
Australie	1,1
Inde	1,0
Italie	0,9
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION SECTORIELLE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Technologie de l'information	20,4
Services financiers	16,7
Produits industriels	12,8
Soins de santé	11,7
Consommation discrétionnaire	9,0
Consommation de base	7,0
Énergie	5,7
Services de communication	5,5
Matériaux	5,4
Services publics	2,3
Biens immobiliers	1,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4
Autre	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

31 MARS 2024

RÉPARTITION EFFECTIVE DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	98,7
<i>Actions</i>	98,7
<i>Contrats à terme standardisés sur actions (vendeur)</i>	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

RÉPARTITION RÉGIONALE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	54,9
Canada	12,6
Autre	5,5
Japon	4,7
Royaume-Uni	3,6
France	3,5
Irlande	2,3
Suisse	2,2
Pays-Bas	1,9
Allemagne	1,9
Chine	1,5
Taiwan	1,1
Danemark	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1
Italie	1,1
Inde	0,8
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

RÉPARTITION SECTORIELLE EFFECTIVE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Technologie de l'information	20,9
Services financiers	16,5
Produits industriels	13,1
Soins de santé	11,4
Consommation discrétionnaire	9,8
Énergie	6,7
Consommation de base	6,4
Matériaux	5,6
Services de communication	5,3
Services publics	1,6
Biens immobiliers	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,2

La répartition effective présente l'exposition du Fonds par portefeuille, région ou secteur calculée en combinant les placements directs et indirects du Fonds.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

1. Organisation du Fonds, dates de clôture et généralités

a) Organisation du Fonds

Le Fonds est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable constituée en vertu des lois du Manitoba et régie par une déclaration de fiducie. Le siège social du Fonds est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de titres de multiples séries. S'ils sont émis, les titres de séries P et S ne peuvent être achetés que par d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou par d'autres investisseurs admissibles. En général, toutes les séries contribuent proportionnellement aux activités du Fonds, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou à plusieurs séries. Les distributions peuvent varier d'une série à l'autre, en partie en raison des écarts entre les charges propres à chaque série.

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux 30 septembre 2024 et 2023 ou aux semestres clos à ces dates, à l'exception des données comparatives présentées dans les états de la situation financière et les notes annexes, qui se rapportent au 31 mars 2024. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution.

b) Généralités

La Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Les placeurs du Fonds sont les Services Financiers Groupe Investors Inc. et les Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (collectivement, les « placeurs »). Ces sociétés sont, indirectement, des filiales entièrement détenues par la Société financière IGM Inc.

Société financière IGM Inc. est une filiale de Power Corporation du Canada. Par conséquent, les sociétés liées à Power Corporation du Canada sont considérées comme des sociétés affiliées au fiduciaire, au gestionnaire et aux placeurs. Le Fonds peut investir dans certains titres du groupe de sociétés Power, sous réserve de certains critères de gouvernance, et ces avoirs, à la date de clôture de la période, font l'objet d'un renvoi au tableau des placements du Fonds. Toutes les opérations effectuées au cours des périodes, autres que les opérations en lien avec des fonds de placement à capital variable non cotés, ont été faites par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été établis selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour établir les états financiers annuels audités les plus récents du Fonds, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2024. La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds, et les chiffres ont été arrondis au millier près, sauf indication contraire. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 12 novembre 2024.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds d'investissement et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou prend fin. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e). Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, le gestionnaire aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du Fonds de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du Fonds dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du Fonds en lien avec ces placements.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Instruments financiers (suite)

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change.

Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 30 septembre 2024.

Le Fonds classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 10 pour le classement des justes valeurs du Fonds.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes, dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

d) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure.

Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

e) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le Fonds en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans l'état du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le Fonds. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

g) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur l'état de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

h) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

i) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

j) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

k) Fusions

Dans le cadre d'une fusion de fonds, le Fonds fait l'acquisition de tous les actifs et prend en charge la totalité du passif du fonds dissous à la juste valeur en échange des titres du Fonds à la date de prise d'effet de la fusion.

l) Modifications comptables futures

Le Fonds a déterminé qu'aucune incidence significative sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le Fonds investit (« Fonds sous-jacents »), mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;
- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre. Le Fonds peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat (suite)

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

6. Frais de gestion et autres charges

- a) Chaque série du Fonds engagera des charges qui pourront être affectées spécifiquement à cette série. Les charges courantes du Fonds sont affectées aux séries du Fonds au prorata.
- b) Le gestionnaire offre ou prévoit la prestation de services en placement et de services-conseils moyennant des frais de gestion. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) par le Fonds.
- c) Le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration et, en échange, celui-ci prend en charge les charges d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains coûts définis. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) par le Fonds.
Les autres coûts liés au Fonds comprennent les taxes et les impôts (y compris notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les coûts des opérations de vente et d'achat de placements et de dérivés, les intérêts et les coûts d'emprunt, de même que les coûts liés au Comité d'examen indépendant (« CEI »).
- d) Le Fonds peut payer aux placeurs des frais de service en contrepartie de la prestation directe ou indirecte de services au Fonds. Une partie des frais de service liés aux titres des séries C et Tc fait l'objet d'une remise trimestrielle par les placeurs, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. La remise est distribuée aux porteurs de titres admissibles sous forme de distributions de capital et est réinvestie dans des titres supplémentaires des séries C et Tc du Fonds ou d'un autre fonds donnant droit à des distributions détenu par le porteur de titres. Le Fonds peut également verser des frais annuels aux placeurs relativement à certains services de placement fournis par les placeurs. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) par le Fonds.
- e) Le fiduciaire est responsable de la direction et de la gestion générales des affaires du Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour prendre connaissance des frais annuels payés (en pourcentage de l'actif moyen) au fiduciaire par le Fonds.
- f) Des frais de conseil sont imputés par les placeurs pour des conseils sur les placements et des services administratifs offerts relativement aux séries U et Tu si elles sont émises. Les frais de conseil sont payables mensuellement par les investisseurs des séries U et Tu directement, et non par le Fonds.
- g) La TPS/TVH versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée. Dans les présents états financiers, toute référence à la TPS/TVH inclut la TVQ (taxe de vente du Québec), le cas échéant.
- h) Les autres charges comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt ainsi que d'autres charges diverses.
- i) Le gestionnaire peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds pour que son rendement demeure concurrentiel. Toutefois, il n'est pas garanti que cela se produira. Toute charge prise en charge par le gestionnaire au cours des périodes a été présentée dans les états du résultat global.
- j) Les placements dans des Fonds sous-jacents, le cas échéant, seront effectués dans des séries qui ne paient pas de frais. Les FNB dans lesquels le Fonds peut investir peuvent être assortis de leurs propres frais et charges, qui réduisent la valeur du FNB. En règle générale, le gestionnaire a déterminé que les frais payés par un FNB ne constituent pas une répétition des frais payés par le Fonds. Toutefois, lorsque le FNB est géré par Corporation Financière Mackenzie, le FNB peut accorder une remise sur frais au Fonds pour contrebalancer des frais payés au sein du FNB. Rien ne garantit que ces distributions seront maintenues à l'avenir.
- k) En vertu des ententes entre les membres du CEI du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, il est prévu que tous les membres du CEI soient indemnisés par le Fonds pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt du Fonds ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, par conséquent, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 30 septembre 2024 et 2023 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 30 septembre 2024, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes des risques liés aux instruments financiers sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements de marché, ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également recours à des directives internes qui définissent les expositions cibles pour chaque type de risque, il maintient une structure de gouvernance dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et il surveille la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité évalue la liquidité du Fonds en fonction de pourcentages de liquidité minimale prédéterminés établis pour diverses périodes et est surveillée sur une base trimestrielle. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats. Pour se conformer à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus).

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 10 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le Fonds avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de change présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 10 résume les instruments financiers portant intérêt du Fonds selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante.

La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été estimée selon la durée moyenne pondérée et un modèle d'évaluation qui estime l'incidence sur la juste valeur des emprunts hypothécaires en fonction des variations des taux d'intérêt en vigueur conformément à la politique d'évaluation des emprunts hypothécaires. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de taux d'intérêt présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds.

La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante. Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par des Fonds sous-jacents ou des FNB, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire gère ce risque grâce à une sélection minutieuse des titres et autres instruments financiers conformément aux paramètres des stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de contrats à terme standardisés vendus à découvert, la perte maximale pour le Fonds augmente, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur du titre sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 10 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du Fonds si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

f) Autre risque de prix (suite)

La sensibilité du Fonds à l'autre risque de prix présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

De plus, si le Fonds investit dans le Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie, le Fonds est exposé au risque que la valeur du Fonds sous-jacent change en raison de changements dans l'évaluation des biens immobiliers. Les évaluations des biens immobiliers sont sensibles aux variations des taux de capitalisation. La note 10 indique aussi la sensibilité du Fonds, le cas échéant, à une variation de 25 points de base des taux de capitalisation moyens pondérés.

g) Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

9. Autres informations

a) Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PEN	Nouveau sol péruvien
BRL	Real brésilien	IDR	Rupiah indonésienne	PHP	Peso philippin
CAD	Dollar canadien	ILS	Shekel israélien	PLN	Zloty polonais
CHF	Franc suisse	INR	Roupie indienne	RON	Leu roumain
CZK	Couronne tchèque	JPY	Yen japonais	RUB	Rouble russe
CLP	Peso chilien	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan chinois	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
EUR	Euro	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
GBP	Livre sterling	NTD	Nouveau dollar de Taiwan	ZAR	Rand sud-africain
HKD	Dollar de Hong Kong	NZD	Dollar néo-zélandais	ZMW	Kwacha zambien

b) Autres informations disponibles

Il est possible d'obtenir, sans frais et sur demande, des exemplaires du prospectus simplifié en vigueur du Fonds, de sa notice annuelle et de son rapport de la direction sur le rendement du Fonds en écrivant aux Services Financiers Groupe Investors Inc., 2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 2000, Montréal (Québec) H3A 2A6 [ou, si vous habitez à l'extérieur du Québec, au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5] ou en composant le numéro sans frais 1-800-661-4578 (au Québec) ou 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada). Vous les trouverez aussi sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine à www.ig.ca/fr et sur le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Il est également possible d'obtenir sur demande des exemplaires des états financiers de tous les Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Ceux-ci se trouvent aussi sur le site Web d'IG Gestion de patrimoine à www.ig.ca/fr et sur le site de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Date de constitution : 5 janvier 2001

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de titres de chaque série qui ont été émis et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les titres des séries B et T SF sont offerts aux particuliers qui investissent un minimum de 50 \$ et dont les placements du ménage sont généralement inférieurs à 500 000 \$. Les investisseurs de la série T SF souhaitent également recevoir un flux de revenu mensuel de leur placement.

Les titres de série B-REEI sont offerts aux particuliers dans un régime enregistré d'épargne-invalidité qui investissent un minimum de 50 \$ et dont les placements du ménage sont généralement inférieurs à 500 000 \$.

Les titres de série DB sont offerts exclusivement pour l'achat par le régime de retraite des employés de la Société financière IGM Inc. et de ses filiales et sociétés affiliées.

Les titres des séries F et FT sont offerts aux investisseurs qui investissent un minimum de 50 \$ et qui ont conclu une entente avec un placeur. Les investisseurs de la série FT souhaitent également recevoir un flux de revenu mensuel de leur placement.

Les titres des séries J SF et T JSF sont offerts aux investisseurs dont les placements du ménage sont généralement de 500 000 \$ ou plus. Les investisseurs de la série T JSF souhaitent également recevoir un flux de revenu mensuel de leur placement.

Les titres de série J SF-REEI sont offerts aux investisseurs qui détiennent un régime enregistré d'épargne-invalidité dont les placements du ménage sont généralement de 500 000 \$ ou plus.

Les titres de série S sont offerts exclusivement aux fonds distincts gérés par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (ou ses sociétés affiliées).

Les titres des séries A, A-REEI, J FAR, J FAR-REEI, T FAR et T JFAR ne sont plus offerts à la vente. Le 10 mai 2024, les séries A, A-REEI, J FAR, J FAR-REEI, T FAR et T JFAR ont été renommées séries B, B-REEI, J SF, J SF-REEI, T SF et T JSF, respectivement.

Les titres des séries C et Tc ne sont plus offerts à la vente.

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion (%)	Frais de distribution (%)	Frais de service (%)	Frais d'administration (%)	Honoraires du fiduciaire (%)
Série A	Aucun titre émis	1,77	0,10	0,30	0,17	0,04
Série A-REEI	Aucun titre émis	1,77	0,10	0,30	0,17	0,04
Série B	28 juillet 2003	1,77	0,10	0,30	0,17	0,04
Série B-REEI	4 novembre 2011	1,77	0,10	0,30	0,17	0,04
Série C	29 janvier 2001	1,77	0,10	jusqu'à 0,50	0,17	0,04
Série DB	2 novembre 2020	–	–	–	–	–
Série F	12 juillet 2013	0,67	0,10	–	0,17	0,04
Série FT	7 janvier 2019	0,67	0,10	–	0,17	0,04
Série J FAR	Aucun titre émis	1,52	0,10	0,30	0,17	0,04
Série J FAR-REEI	Aucun titre émis	1,52	0,10	0,30	0,17	0,05
Série J SF	12 juillet 2013	1,52	0,10	0,30	0,17	0,04
Série J SF-REEI	16 juillet 2018	1,52	0,10	0,30	0,17	0,05
Série S	2 octobre 2006	1,62	0,15	–	0,10	0,04
Série T FAR	Aucun titre émis	1,77	0,10	0,30	0,17	0,04
Série T SF	7 janvier 2019	1,77	0,10	0,30	0,17	0,04
Série Tc	7 janvier 2019	1,77	0,10	jusqu'à 0,50	0,17	0,04
Série T JFAR	Aucun titre émis	1,52	0,10	0,30	0,17	0,04
Série T JSF	7 janvier 2019	1,52	0,10	0,30	0,17	0,04

Les taux présentés dans ce tableau sont arrondis à la deuxième décimale près.

Les porteurs de titres de série C ont droit à une remise totale ou partielle sur les frais de service en fonction de la valeur de l'actif qu'ils détiennent dans le Fonds et dans d'autres Fonds d'IG Gestion de patrimoine, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds.

La date d'établissement initiale de la série A est le 28 juillet 2003; celle de la série A-REEI est le 4 novembre 2011; celle de la série J FAR est le 12 juillet 2013; celle de la série J FAR-REEI est le 16 juillet 2018; et celle des séries T FAR et T JFAR est le 7 janvier 2019. Le 10 mai 2024, les séries A, A-REEI, J FAR, J FAR-REEI, T FAR et T JFAR ont été renommées séries B, B-REEI, J SF, J SF-REEI, T SF et T JSF, respectivement.

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a) (suite)

c) Prêt de titres

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour les périodes terminées les 30 septembre 2024 et 2023, les commissions versées par le Fonds n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise à offrir aux investisseurs une solution reposant sur un portefeuille diversifié procurant l'appréciation à long terme du capital en investissant dans des fonds sous-jacents axés sur les actions et/ou directement dans des titres de capitaux propres. Selon son évaluation des conditions économiques et de marché, le conseiller en valeurs peut activement modifier les pondérations du Fonds en prenant en compte la diversification géographique et sectorielle, le style de placement, la capitalisation boursière ou les devises. En outre, le Fonds peut également investir dans d'autres catégories d'actif.

ii. Risque de change

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds au risque de change.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 5 %		Diminution de 5 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
30 septembre 2024	(143 386)	(4,3)	143 386	4,3
31 mars 2024	(131 805)	(4,3)	131 805	4,3

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
30 septembre 2024	325 656	9,8	(325 470)	(9,8)
31 mars 2024	299 427	9,9	(299 264)	(9,8)

v. Risque de crédit

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	30 septembre 2024				31 mars 2024			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds communs de placement	3 314 766	–	–	3 314 766	3 039 501	–	–	3 039 501
Total	3 314 766	–	–	3 314 766	3 039 501	–	–	3 039 501

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert important n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements du gestionnaire dans le Fonds

Les placements détenus par le gestionnaire et d'autres fonds gérés par le gestionnaire, investis dans les séries P, R ou S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2024	31 mars 2024
	(\$)	(\$)
Gestionnaire	–	–
Autres fonds gérés par le gestionnaire	14 843	13 993

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Les détails des placements du Fonds dans des fonds sous-jacents au 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024 sont les suivants :

30 septembre 2024	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Fonds en gestion commune d'actions américaines petite capitalisation Aristotle – IG, série P	20,0	33 153
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV, série P	100,0	332 575
Fonds en gestion commune d'actions internationales Blackrock – IG, série P	17,2	97 466
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG, série P	26,5	173 822
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, série R	11,0	277 852
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, série R	11,7	131 399
Fonds mondial IG Mackenzie, série P	3,7	99 471
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, série R	6,7	49 404
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie, série R	10,0	155 870
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II, série P	19,7	82 290
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG, série P	12,4	222 338
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG, série P	32,9	764 236
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie, série IG	6,1	108 705
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG, série P	32,3	760 997
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé, série P	5,6	25 188

31 mars 2024	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Fonds en gestion commune d'actions américaines petite capitalisation Aristotle – IG, série P	19,3	30 662
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV, série P	100,0	301 143
Fonds en gestion commune d'actions internationales Blackrock – IG, série P	18,7	88 384
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Fidelity – IG, série P	25,8	157 514
Fonds d'actions européennes IG Mackenzie, série R	10,5	255 996
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation IG Mackenzie, série R	10,9	122 059
Fonds mondial IG Mackenzie, série P	3,9	90 932
Fonds international petite capitalisation IG Mackenzie, série R	6,0	44 075
Fonds d'actions panasiatiques IG Mackenzie, série R	9,3	136 335
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan – IG II, série P	18,6	71 814
Fonds en gestion commune d'actions canadiennes Mackenzie – IG, série P	11,5	197 613
Fonds en gestion commune d'actions américaines Mackenzie – IG, série P	32,9	703 120
Fonds d'opportunités de moyennes capitalisations américaines Mackenzie, série IG	5,7	101 075
Fonds en gestion commune d'actions américaines T. Rowe Price – IG, série P	32,5	715 949
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé, série P	5,6	22 830

PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG – CROISSANCE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2024

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

j) Fusions de fonds

Le 16 février 2023, le comité d'examen indépendant des Fonds d'IG Gestion de patrimoine a approuvé une proposition visant à liquider la Société de fonds Groupe Investors Inc., puisqu'elle était en situation imposable. Par suite de cette liquidation, la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance (le « premier Fonds dissous ») et la Catégorie Portefeuille fondamental IG – Croissance II (le « deuxième Fonds dissous ») (collectivement, les « Fonds dissous ») ont été fusionnées avec le Fonds, qui a un objectif de placement essentiellement semblable et qui est géré par le même sous-conseiller. Ces fusions ont été réalisées avec report d'impôt le 19 mai 2023, et 276 687 \$ ont été injectés dans le Fonds par conséquent.

La fusion a été réalisée en échangeant l'actif net du premier Fonds dissous de 259 550 \$, soit la juste valeur au 19 mai 2023, pour des titres du Fonds à la juste valeur de marché, comme suit :

Séries du premier Fonds dissous	Séries du Fonds	Titres émis
Série A	Série A	512
Série B	Série B	699
Série F	Série F	13 325
Série FT	Série FT	963
Série J FAR	Série J FAR	471
Série J SF	Série J SF	277
Série T FAR	Série T FAR	12
Série T JFAR	Série T JFAR	–
Série T JSF	Série T JSF	53
Série T SF	Série T SF	9

La fusion a été réalisée en échangeant l'actif net du deuxième Fonds dissous de 17 137 \$, soit la juste valeur au 19 mai 2023, pour des titres du Fonds à la juste valeur de marché, comme suit :

Séries du deuxième Fonds dissous	Séries du Fonds	Titres émis
Série A	Série A	64
Série B	Série B	52
Série F	Série F	839
Série FT	Série FT	78
Série J FAR	Série J FAR	39
Série J SF	Série J SF	9
Série T FAR	Série T FAR	–
Série T JFAR	Série T JFAR	–
Série T JSF	Série T JSF	10
Série T SF	Série T SF	–

Par suite des fusions, les Fonds dissous ont été fermés. L'ensemble des frais et des charges liés aux fusions ont été pris en charge par le gestionnaire. Le gestionnaire ne croit pas que ces fusions signifient des changements importants pour les investisseurs du Fonds.

k) Placements du régime de retraite de la Société financière IGM Inc.

La Société financière IGM Inc. gère un régime de retraite d'employés à prestations définies (régime de retraite des employés de la Société financière IGM Inc. et de ses filiales et sociétés affiliées) dont elle est le promoteur. Le régime de retraite est constitué en une fiducie distincte et son actif est investi dans divers fonds communs de placement gérés par le gestionnaire. Parmi ses placements, le régime de retraite détenait les titres suivants :

	Au 30 septembre 2024		Au 31 mars 2024	
	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Nombre de titres	Juste valeur (\$)
Série DB	19 415	291 750	20 312	282 187